

Décision du Président
Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement
d'un espace multisports au square des Nangues à Villiers-sur-
Marne - Lot N° 2 : Skatepark
EPT 2514
Titulaire : HEXAGONE SKATE PARK

2025 - D - n° 169

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

VU l'arrêté N° 2025-A-556 du 1^{er} juillet 2025 portant délégation temporaire du Président à Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement d'un espace multisports au square des Nangues à Villiers-sur-Marne - Lot N° 2 : Skatepark à passer avec la société HEXAGONE SKATE PARK sise 15 rue des Halles à PARIS (75001),

D E C I D E

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement d'un espace multisports au square des Nangues à Villiers-sur-Marne - Lot N° 2 : Skatepark pour un montant global et forfaitaire de 122.102,50 € HT.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement des travaux.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 31 JUIL. 2025



Pour le Président absent et par délégation,
Le Directeur Général des Services

François ROUSSEL-DEVAUX

La présente délibération publiée le 31 JUIL. 2025
Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
0941200057941-20250731-D2025-169-AR
Date de télérmission : 31/07/2025
Date de réception préfecture : 31/07/2025